

## Commune de La Ferté-Bernard

-----

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DECISION n° 2026-04-01

Portant acquisition de barques touristiques auprès de la société RUBAN BLEU SAS

#### LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions du maire ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 7 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au maire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres ;

VU le Code de la Commande Publique ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de renouvellement et de mise à disposition de barques destinées à l'activité touristique sur la commune ;

**CONSIDÉRANT** le devis présenté par la société RUBAN BLEU SAS pour l'acquisition de dix barques touristiques, pour un montant total de 118 975,20 € TTC, comprenant la fourniture des barques, des batteries ainsi que les frais de transport.

#### DÉCIDE

**Article 1er** : D'APPROUVER l'acquisition de dix barques touristiques de type ACE 2 ainsi que de quatre batteries plomb-carbone, conformément au devis présenté par la société RUBAN BLEU SAS, pour un montant total de 118 975,20 € TTC, comprenant la fourniture des barques, des batteries ainsi que les frais de transport.

**Article 2** : D'AUTORISER les services compétents à engager les procédures nécessaires à la passation et à la commande auprès de la société RUBAN BLEU SAS.

**Article 3** : DE PRÉCISER que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal 2026.

**Article 4** : DE PRÉCISER que la présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et fera l'objet d'une information au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

**Article 5** : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Mamers ;
- à Madame la Trésorière de La Ferté-Bernard.

Affiché le 16/04/2026

Fait à La Ferté-Bernard, le 15 avril 2026

